

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL086-22

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, M.A. JANSER,
L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, Y. VINCENT et MM. J. FABBRO, D. FINAZZO,
S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Jean PAVAN en date du 29 novembre 2022)
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 décembre 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 8 décembre 2022)
M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 22 novembre 2022)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 8 décembre 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Yvette VINCENT, en date du 8 décembre 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Alix HUBERT, en date du 7 décembre 2022)
M^{me} SAUNIER-CAILLY Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI, en date du 8 décembre 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 1^{er} décembre 2022)

Monsieur Jean PAVAN et Monsieur Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Il est proposé au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs :

Suppression de postes	Création de poste au 1 ^{er} janvier 2023
Chef de service de police municipale à temps complet, créé par délibération n° 36-21 du 10 juin 2021	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

Adjoint technique à temps complet, créé par délibération n° 102-10 en date du 18 octobre 2010	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet créé par délibération n°66-16 du 28 novembre 2016	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet créé par délibération n°1-18 du 29 janvier 2018	Adjoint du patrimoine à temps complet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2023, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 décembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

Délibération publiée le : **20 DEC. 2022**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2. place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.